



110357 - Le limage des dents

question

Qu'en est il du limage des dents

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si on se lime les dents pour les rendre plus belles, c'est interdit. Si c'est à but curatif ou pour réparer un défaut comme un excès de longueur par rapport aux autres dents, c'est permis. Ceci s'atteste dans ce hadith rapporté par al-Bokhari (5943) et par Mouslim (2125) d'après Ibn Massoud (P.A.a) qui dit: **Allah a maudit les tatoueuses, celles qui sollicitent leurs services, les épileuses et celles qui se font écarteler les dents pour les embellir, celles qui changent la création d'Allah.**

Dans son commentaire sur Mouslim, an-Nawawi (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: **celles qui se font écarteler les dents** en se faisant limer les incisives et les prémolaires. Ce sont les vieilles et les vieillissantes qui le font pour apparaître jeunes et afficher une belle dentition car le charmant écart entre les dents se retrouvent chez les jeunes filles. Une fois en âge avancé, les dents de la femme deviennent grosses et elle les lime pour les rendre belles et agréables à voir et faire croire qu'elle est encore jeune. L'opération s'appelle encore affilage. Elle est interdite aussi bien à celle qui la pratique qu'à celle qui la sollicite, compte tenu de ces hadiths et parce qu'il s'agit de modifier la création d'Allah Très haut et de procéder à une falsification et une dissimulation.

Quant à l'expression **celles qui se font écarteler les dents pour apparaitre belles** elle signifie qu'elles demandent cette opération pour s'embellir. C'est une allusion au fait que ce qui est interdit c'est ce qui entrepris dans un but esthétique car si on a besoin de cette opération pour un but curatif ou pour corriger un défaut de la dent ou choses pareille, il n'y a pas de mal à le faire.



Allah le sait mieux.

Voir la réponse donnée à la question n° [1006](#).